

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 16 janvier 2024

ARRETE N° 2024-003

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande en date du 12 janvier 2024 de l'Entreprise CEBTP-AIX, afin d'effectuer des travaux de carottages de chaussées sur la RD 219 : Avenue Napoléon III-20110 PROPRIANO, entre RT 402 et séparation RD 219-RD 219 A.

ARRETE

- **Article 1er** : En raison de ces travaux entrepris par l'Entreprise CEBTP-AIX sur la Commune sis : RD 219 (Avenue Napoléon III-20110 PROPRIANO), la circulation sera réglementée à partir du 24 janvier 2024 pour une durée de 3 jours.

- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique et de la remise en état impérative de la voirie, ainsi que de la consolidation des trottoirs et des accotements éventuellement touchés.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 16 janvier 2024

Le 1^{er} Adjoint Délégué

Le 1^{er} Adjoint



Ange LARI